

CABINET BENEDICT ET ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 40.000 Euros

Siège social : 7, Rue Chateaubriand - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 377 852 983

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2023

L'An Deux mille vingt trois
Le vingt deux décembre à dix heures,
Au siège social, à PARIS.

Les associés de la Société A Responsabilité Limitée CABINET BENEDICT ET ASSOCIES au capital de 40.000 Euros, divisé en 2500 parts sociales de 16 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents

Mr Guy BENEDICT propriétaire de une part sociale,	1 part
Mr Laurent BENEDICT propriétaire de Deux mille quatre cent quatre vingt dix neuf parts sociales,	2499 parts
TOTAL	2.500 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Laurent BENEDICT, préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Le Président de séance rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 ;

- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rémunération de la Gérance ;
- Questions diverses.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 Septembre 2023 ;
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Le projet des statuts.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 158 777 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 158 777 €, de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	158 777 €.
- Auquel s'ajoute le Report à nouveau.....	465 659 €.
- Auquel s'ajoute un prélèvement sur les « Autres réserves »	75 564 €.
- Formant un bénéfice distribuable de	700 000 €.
- Distribution de dividendes	700 000 €.
- Solde affecté au Report à nouveau	0 €.

Le poste « Autres réserves » passe ainsi de 182 611 € à 107 047 €.

La collectivité des associés rappelle les distributions de dividendes intervenues au cours des 3 derniers exercices :

380 000 € en 2023
0 € en 2022
280 000 € en 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, déclare approuver les conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte que la rémunération fixe annuelle de Monsieur Guy BENEDICT, Gérant, a été nulle, au titre de l'exercice 2022/2023 conformément à la décision des associés en date du 27 janvier 2023.

La collectivité des associés prend acte que la rémunération fixe annuelle de Monsieur Laurent BENEDICT, Gérant, a été de :

- 0,00 €, du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022
- 120 000,00 €, du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023

Les cotisations sociales personnelles liées des deux co-gérants continueront d'être prises en charges par la Société ainsi que leurs frais de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de maintenir l'absence de rémunération fixe annuelle de Monsieur Guy BENEDICT, Gérant, à compter du 1^{er} Octobre 2023.

La collectivité des associés décide de fixer la rémunération fixe annuelle maximum de Monsieur Laurent BENEDICT, Gérant, à la somme de :

- 0 €, du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023
- 120 000,00 €, du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024

Messieurs Laurent et Guy BENEDICT pourront prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

Les cotisations sociales personnelles liées des deux co-gérants continueront d'être prises en charges par la Société.

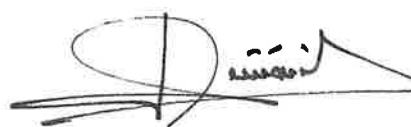
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.


Laurent BENEDICT

Guy BENEDICT


Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

Edité le 03/07/2026

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	1 059 782	441 767	618 015	23,73	497 742	21,05
Autres immobilisations incorporelles	7 389	6 516	873	0,03	1 968	0,08
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 630	331	3 299	0,13		
Autres immobilisations corporelles	314 220	72 505	241 715	9,28	185 218	7,83
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	14 479		14 479	0,56		
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 630		1 630	0,06	1 630	0,07
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	20		20	0,00	20	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	21 500		21 500	0,83	21 500	0,91
TOTAL (I)	1 422 650	521 118	901 532	34,62	708 078	29,95
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens	1 592		1 592	0,06	1 608	0,07
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 232		1 232	0,05		
Clients et comptes rattachés	642 529	16 207	626 323	24,05	420 749	17,80
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	7 824		7 824	0,30	814	0,03
. Personnel	175		175	0,01	97	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	34 422		34 422	1,32	93 322	3,95
. Autres	112 866		112 866	4,33	67 447	2,85
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	3,84	69 930	2,96
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	809 211		809 211	31,07	990 948	41,92
Charges constatées d'avance	9 119		9 119	0,35	11 105	0,47
TOTAL (II)	1 718 971	16 207	1 702 764	65,38	1 656 021	70,05
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 141 621	537 325	2 604 296	100,00	2 364 099	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

Edité le 03/07/2026

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	1,54	40 000	1,69
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	4 000	0,15	4 000	0,17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			44 967	1,90
Autres réserves	182 611	7,01	182 611	7,72
Report à nouveau	465 659	17,88	634 790	26,85
Résultat de l'exercice	158 777	6,10	181 352	7,67
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	851 047	32,68	1 087 720	46,01
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			230	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	16 692	0,64	18 522	0,78
. Associés	268 119	10,30	210 631	8,91
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	3 500	0,13		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 833	2,34	34 172	1,45
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	57 529	2,21	40 408	1,71
. Organismes sociaux	137 026	5,26	119 476	5,05
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 519	0,10	26 049	1,10
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	118 609	4,55	70 865	3,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	15 362	0,59	11 919	0,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	563 059	21,62	744 107	31,48
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	510 000	19,58		
TOTAL(IV)	1 753 249	67,32	1 276 379	53,99
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 604 296	100,00	2 364 099	100,00

Annexe 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 604 296 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 158 777 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/10/2023 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

*Certifié conforme
à l'original*

